



Scolariser un élève à haut potentiel

Vademecum

PRÉFACE DE JEAN-MARC HUART

L'Ecole doit accueillir tous les élèves, sans aucune distinction. Pour que cette école devienne pleinement inclusive, nous avons à cœur de la faire évoluer, afin que tous les élèves à haut potentiel puissent s'y développer et s'y épanouir.

Le projet de loi pour une école de la confiance offre un cadre plus précis à cette question dans le code de l'éducation. Les élèves « à haut potentiel », et non plus « intellectuellement précoces », se verront proposer des « aménagements appropriés », selon le rythme d'apprentissage de l'élève, pour y « développer pleinement leurs potentialités ».

Si la loi fixe un cadre national, il nous appartient ensuite de mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires pour aider les familles et les enseignants, non seulement à repérer les enfants à haut potentiel, mais aussi à les accompagner le mieux possible.

C'est pourquoi je vous propose ce vademecum. Il développe de nombreux outils à destination des enseignants et des personnels de l'éducation nationale, afin de repérer ces élèves et de leur proposer les solutions les plus adaptées.

C'est en réunissant nos forces et nos idées que nous pourrons faire en sorte que chaque élève à haut potentiel trouve sa voie et se réalise pleinement. Je sais pouvoir compter sur votre engagement, pour être à l'écoute et pour mener chaque élève au plus haut de ses talents, pour rejoindre le chemin de sa réussite. C'est l'objectif de l'école de la confiance prônée par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, Jean-Michel Blanquer.

Jean-Marc Huart
Directeur général de l'enseignement scolaire

SOMMAIRE

1. L'ÉLÈVE À HAUT POTENTIEL	6
A. Qu'est-ce qu'un élève à haut potentiel (EHP) ?	6
B. Comment repérer un élève à haut potentiel (EHP) ?	6
2. LES PARCOURS DE SCOLARISATION DE L'ÉLÈVE À HAUT POTENTIEL (EHP)	8
A. Quel cadre officiel pour la scolarisation de l'élève à haut potentiel (EHP) ?	8
B. Comment aménager et adapter le cursus scolaire ?	9
1. La différenciation pédagogique	9
2. Le tutorat par les adultes	9
3. L'enrichissement du parcours	10
4. Le décloisonnement	10
5. L'accélération du cursus	10
6. La mise en œuvre d'un espace dédié	12
C. Quels outils de formalisation des parcours pour l'élève à haut potentiel ?	13
1. Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE).	13
2. Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP)	14
3. LES ACTEURS DE LA SCOLARISATION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉLÈVE À HAUT POTENTIEL	15
A. Quels sont les acteurs à mobiliser pour repérer un l'élève à haut potentiel ?	15
1. La famille ou le représentant légal de l'élève	15
2. L'identification par un psychologue	16
B. Quels sont les acteurs à mobiliser pour intervenir dans le parcours scolaire de l'élève à haut potentiel ?	17
1. Le rôle du référent académique	17
2. Le rôle du directeur d'école ou du chef d'établissement	17
3. Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)	18
4. Le rôle du médecin de l'éducation nationale	19
5. Le rôle de l'infirmier(ère) de l'éducation nationale	19
6. Le rôle des partenaires extérieurs intervenant auprès de l'EHP	19
7. Le recours aux associations	20
Conclusion	20
ANNEXES 1 : GRILLES D'AIDE AU REPÉRAGE	21
ANNEXE 2 : QUEL PLAN OU PROJET CHOISIR, LE CAS ÉCHÉANT ?	25
REMERCIEMENTS AU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL	27

AVANT-PROPOS

Le code de l'éducation dans ses articles L 321-4 et L 332-4 dispose que « Des aménagements appropriés sont prévus au profit des élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières, afin de leur permettre de développer pleinement leurs potentialités. ».

Afin de rendre compte de la diversité des profils de ces élèves, la terminologie retenue dans ce document est celle d'élèves à haut potentiel (EHP). Les caractéristiques des enfants et adolescents à haut potentiel montrent une grande diversité de profils. Ainsi, un élève pourra notamment avoir un haut potentiel intellectuel ou créatif. Les besoins spécifiques des élèves à haut potentiel et leurs différences doivent être pris en considération pour qu'ils s'épanouissent et développent pleinement leurs potentialités.

La scolarisation des élèves à haut potentiel (EHP) s'inscrit dans le cadre d'une école qui veille « à l'inclusion scolaire de tous les élèves, sans aucune distinction » (article L 111-1 de l'éducation) et qui permet une meilleure prise en compte des potentialités de chacun.

Le présent vade-mecum traite plus particulièrement les besoins éducatifs particuliers des élèves à haut potentiel intellectuel.

La connaissance des besoins de l'élève à haut potentiel doit permettre à l'enseignant d'élaborer un projet pédagogique adapté. En prenant appui sur les compétences de l'élève, l'enseignant le valorise, contribue à son développement dans les apprentissages et à son inclusion dans le groupe classe, l'école ou l'établissement. Comme pour tous les élèves, l'acceptation de la singularité de l'EHP doit contribuer à l'acceptation de la diversité des êtres humains dans une société toujours plus inclusive en favorisant les interactions afin de vivre ensemble et d'enrichir le développement des aptitudes de chacun.

1. L'ÉLÈVE À HAUT POTENTIEL

Un élève excellent n'est pas forcément un élève à haut potentiel. Un élève à haut potentiel n'est pas forcément un élève excellent. Si la plupart des EHP ne rencontrent pas de difficulté particulière dans leur parcours scolaire, certains EHP peuvent présenter des difficultés psychologiques ou scolaires.

Un repérage du haut potentiel, au plus tôt, et la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques permettent d'éviter le développement de difficultés psychologiques ou scolaires. Dans certaines situations, des mesures d'ajustement scolaire et une prise en charge thérapeutique peuvent être proposées à la famille afin de favoriser la réussite de l'élève, d'éviter son désinvestissement, ainsi que les situations d'échec, voire son décrochage scolaire.

A. Qu'est-ce qu'un élève à haut potentiel (EHP) ?

Les élèves à haut potentiel font partie des élèves à besoins éducatifs particuliers, sans être pour autant en situation de handicap.

Le haut potentiel est défini par un score aux échelles psychométriques très supérieur à la moyenne. Le repérage des EHP est possible dès l'école maternelle (voir les grilles correspondantes en annexe) sans toutefois qu'il soit nécessaire de les identifier systématiquement par un bilan psychométrique.

Aide de tout ce qui l'entoure, l'EHP présente souvent une curiosité, qui se manifeste par un questionnement intensif avec une grande sensibilité à son environnement. Il a la faculté de comprendre vite et d'assimiler un grand nombre de connaissances.

Différents travaux et études évaluent leur nombre à un élève par classe en moyenne, ce qui amène à considérer le fait qu'un tel élève est potentiellement présent dans chaque classe.

L'identification d'un EHP passe par un bilan et une analyse clinique qui peuvent être réalisés par un psychologue de l'éducation nationale diplômé d'État ou par un autre praticien ayant le titre de psychologue. Ce bilan comprend l'évaluation du fonctionnement cognitif (tests psychométriques actualisés) et du développement psychoaffectif éventuellement complétée par des investigations dans d'autres domaines (moteurs, socio-émotionnels, créativité...).

Il peut apparaître chez l'EHP un décalage entre ses différentes capacités (par exemple motricité / aisance verbale ; compréhension / production...). Il peut aussi coexister, comme chez tout enfant, des troubles associés tels que des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA), un trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH).

La très large majorité des EHP a vocation à être scolarisée dans son école ou son établissement de secteur en bénéficiant, en cas de besoin, d'un parcours personnalisé dès l'école maternelle.

B. Comment repérer un élève à haut potentiel (EHP) ?

Les grilles d'aide à l'observation d'EHP (annexe 1) permettent à l'enseignant qui s'interroge sur les particularités de son élève, non pas d'identifier, ce qui ne relève pas de ses compétences, mais d'affiner son observation de l'élève afin de mieux comprendre son comportement à l'école et ses capacités d'apprentissage pour favoriser sa scolarisation. Il se tournera dans un premier temps vers le directeur d'école ou le chef d'établissement et l'équipe pédagogique. Il n'hésitera pas à prendre conseil auprès du psychologue de l'éducation nationale ou du médecin de l'éducation nationale. Dans un second temps, il échangera avec la famille afin de lui proposer, si besoin, de réaliser un bilan auprès d'un psychologue de l'éducation nationale ou auprès d'un praticien ayant le titre de psychologue.

Les **grilles d'aide à l'observation des caractéristiques de l'EHP** sont mises à disposition des enseignants pour le repérage de l'EHP.

À noter :

Les grilles d'aide à l'observation ne constituent en aucun cas une liste de toutes les caractéristiques possibles ou nécessaires pour reconnaître un élève à haut potentiel. L'histoire personnelle de l'EHP et son environnement doivent être pris en compte, ainsi que l'avis d'un psychologue ou d'un médecin.

Les caractéristiques proposées dans chaque grille correspondent à un niveau scolaire. Elles permettent d'établir un faisceau d'indices qui doit favoriser le dialogue avec la famille et permettre à l'enseignant d'adapter ou d'aménager son enseignement au regard des besoins éducatifs particuliers de l'élève.

Les grilles proposées sont organisées par niveau scolaire (école maternelle, école élémentaire, collège ou lycée) et sont volontairement simplifiées. L'observation de l'élève par l'enseignant dans son contexte scolaire doit lui permettre de repérer certaines caractéristiques de l'EHP avec une échelle de fréquence allant de « jamais à toujours ».

L'enseignant dispose alors d'éléments objectifs pour poursuivre sa réflexion avec l'équipe pédagogique de l'école ou de l'établissement. Il pourra ainsi engager des échanges avec la famille, proposer des adaptations ou aménagements pédagogiques et se tourner vers le psychologue de l'éducation nationale ou le médecin de l'éducation nationale le cas échéant.

Un EHP peut être porteur d'un trouble spécifique des apprentissages et le compenser parfois jusqu'au collège ou au lycée, grâce à des stratégies d'adaptation efficaces. Il pourra donc être en difficulté à un moment donné de sa scolarité et éprouver une grande anxiété, une baisse de l'estime de soi, voire un état dépressif pouvant aller jusqu'au décrochage scolaire. Lorsqu'il y a suspicion d'un trouble, il est important que l'EHP fasse l'objet d'une attention particulière, d'un bilan et d'un accompagnement le cas échéant.

À noter :

Il est possible que toutes les caractéristiques relevées ne soient pas présentes : chaque grille illustre la variabilité des fonctionnements possibles chez l'EHP et invite à ce qu'une identification soit faite par un professionnel.

Associées à une pédagogie adaptée, ses particularités lui permettront de compenser rapidement ses difficultés, éventuellement avec une prise en charge extérieure adaptée.

Ainsi, mieux repérer les besoins de l'EHP permet de lui proposer une pédagogie différenciée adaptée à ses besoins. Les adaptations et les aménagements mis en place pour l'EHP peuvent également profiter à l'ensemble des élèves de la classe.

(Voir les grilles d'aide à l'observation en annexe)

2. LES PARCOURS DE SCOLARISATION DE L'ÉLÈVE À HAUT POTENTIEL (EHP)

A. Quel cadre officiel pour la scolarisation de l'élève à haut potentiel (EHP) ?

Circulaire n° 2009-168 du 12 novembre 2009

Élèves intellectuellement précoces :

Guide d'aide à la conception de modules de formation pour une prise en compte des élèves intellectuellement précoces.

Circulaire n° 2007-158 du 17 octobre 2007

Parcours scolaire des élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières à l'école ou au collège.

Article L321-4 du code de l'éducation

« Des aménagements appropriés sont prévus au profit des élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières, afin de leur permettre de développer pleinement leurs potentialités. La scolarité peut être accélérée en fonction du rythme d'apprentissage de l'élève ».

Circulaire n° 2012-056 du 27-3-2012

« Dans chaque académie, un référent élève intellectuellement précoce (EIP) est l'interlocuteur privilégié pour les parents et la communauté éducative.... »

Circulaire 2014 068 20/05/2014 :

Mise en place des plans d'accompagnement personnalisé (PAP) et des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE)

Dans le cadre du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat¹ « les professeurs concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire, à l'insertion professionnelle et sociale en fonction de leurs capacités ».

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives notamment dans les compétences suivantes :

- La compétence 3 : Connaître les élèves et les processus d'apprentissage en prenant en compte les apports de la recherche ainsi que les dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.
- La compétence 4 : Prendre en compte la diversité des élèves, adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves. Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.
- La compétence P.3 : Inclure la différenciation de l'enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun.

Chaque enseignant doit veiller à l'inclusion de l'élève à haut potentiel dans sa classe, se former, échanger et proposer une différenciation pédagogique en s'appuyant sur les points forts de cet élève.

1. [Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation \(arrêté du 1-7-2013\)](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066)
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

B. Comment aménager et adapter le cursus scolaire ?

Le repérage en classe est le premier pas vers une identification qui doit être réalisée par un professionnel. Il permet de donner à l'élève à haut potentiel (EHP) toutes les chances de s'épanouir et de réussir sa scolarité à la hauteur de son potentiel.

Tous les acteurs engagés dans l'éducation peuvent contribuer au repérage et à l'accompagnement : professionnels de l'éducation nationale (enseignants, vie scolaire, chefs d'établissement, psychologues de l'Éducation nationale diplômés d'État, personnels de santé...) ainsi que la famille.

La plupart des EHP ne rencontrent aucune difficulté d'apprentissage durant leur scolarité, mais peuvent bénéficier d'aménagements pédagogiques leur permettant de développer pleinement leur potentiel. Ces derniers peuvent être mis en œuvre à différentes échelles organisationnelles. En effet, ces aménagements peuvent être faits au niveau de la tâche, de la classe et/ou du parcours de scolarisation.

1. La différenciation pédagogique

La différenciation pédagogique permet de répondre à l'hétérogénéité des classes pour amener chaque élève le plus loin possible dans la maîtrise des compétences du socle commun, en tenant compte de ses aptitudes, de son tempérament et de son rythme de développement.

Derrière cette notion de différenciation pédagogique se cache une multiplicité de pratiques et de dispositifs pertinents pour répondre à l'hétérogénéité des élèves.

Il est par exemple possible de mettre en place une pédagogie par groupes de besoin. Ces groupes s'organisent au sein de la classe de manière dynamique et flexible en fonction des besoins des élèves, dans une matière donnée, à un moment donné. Cette approche a le mérite de mieux répondre aux besoins de chacun (y compris les plus rapides ou avancés), sans pour autant nécessiter une identification formelle ou un aménagement plus conséquent du cursus.

La différenciation pédagogique peut aller de **l'adaptation de la tâche à la progression accélérée dans une ou plusieurs matières en fonction du rythme de l'élève.**

La différenciation fait appel à la flexibilité pédagogique et permet, au sein d'un même groupe classe, de proposer des chemins pédagogiques différents pour atteindre les mêmes objectifs.

2. Le tutorat par les adultes

Lorsque l'EHP rencontre des difficultés de méthode dans ses apprentissages, l'enseignant peut lui proposer un tutorat.

Chaque tutorat est individuel et nécessite la mise en œuvre d'actions spécifiques. Pour sa réussite, ce tutorat doit être accepté par l'élève et sa famille.

Le tutorat peut avoir plusieurs bénéfices :

- ➔ **Remettre en confiance et réconcilier avec l'école à travers les échanges :** *permettre d'évoquer des problèmes rencontrés avec certains professeurs, avec des élèves, à propos de leurs évaluations...*
- ➔ **Canaliser les comportements et la gestion des émotions générées par des événements liés à l'école :** *oublier ses affaires, oublier de rendre un travail, faire des excuses...*
- ➔ **Accompagner du point de vue méthodologique :** *mémorisation et prise de notes avec des cartes heuristiques, des cartes mentales, des sketchnotes...*
- ➔ **Aider à relativiser :** *permettre à un élève de prendre du recul et d'accepter l'erreur.*

3. L'enrichissement du parcours

L'enrichissement est une réponse qui peut être proposée à tous les niveaux et qui peut se cumuler avec l'accélération des apprentissages et le décroïsonnement, tout en permettant à l'élève de rester dans sa classe. Le temps gagné lui permet de bénéficier d'activités établies à partir de ses centres d'intérêt tout au long de l'année scolaire.

Le modèle de base de l'enrichissement se décline en 3 types définis par Joseph Renzulli² :

- ➔ **Enrichissement de type I** : il vise à enrichir les compétences de l'élève par des activités d'éveil et d'exploration, en l'exposant à des contenus et des domaines de connaissances différents (par exemple, rencontre avec des marins lors d'un travail sur le thème de la mer).
- ➔ **Enrichissement de type II** : en petits groupes, il comprend des activités de créativité, de résolution de problème et de pensée critique dans une large variété de situations développant les capacités d'apprentissage à partir de productions écrites, orales et visuelles (par exemple, faire un exposé sur les marins lors d'un travail sur le thème de la mer).
- ➔ **Enrichissement de type III** : il propose des problèmes concrets, en individuel ou en petits groupes, mettant l'élève à une place de chercheur et le confrontant à une pratique avec un travail sur l'autonomie (par exemple, construire un aquarium avec un budget donné).

4. Le décroïsonnement

Le décroïsonnement consiste, après avoir repéré les points forts de l'élève, à proposer à l'EHP de participer aux activités d'un niveau scolaire supérieur afin qu'il mobilise ses compétences et conserve sa motivation.

Cette modalité d'aménagement du parcours scolaire de l'élève à haut potentiel doit être mise en œuvre aussi souvent que possible, car elle permet une grande souplesse.

Ainsi, l'EHP peut suivre le programme de son niveau pour les activités avec lesquelles il est moins à l'aise ou en difficulté et participer, le plus souvent possible, à une activité ou un cours pour lesquels il sera susceptible d'enrichir ses connaissances et ses compétences.

Le décroïsonnement nécessite l'alignement des emplois du temps, notamment dans le second degré. Une organisation entre les enseignants tant dans les contenus que dans les modalités d'accueil est nécessaire.

Ainsi, l'élève qui quitte sa classe de rattachement à certains moments peut s'intégrer plus facilement à un groupe-classe avec lequel il n'est pas toujours familier et cela permet d'envisager une accélération du cursus dans les meilleures conditions.

5. L'accélération du cursus

Les « accélérations » sont des aménagements qui permettent à l'EHP de suivre le cursus scolaire en moins de temps que les autres élèves. Elles sont souvent bénéfiques aux EHP.

L'accélération du cursus peut être envisagée sous la forme :

- **d'un saut de classe** tout au long de la scolarité et à n'importe quel moment de l'année (par exemple, admission anticipée en CP pour des élèves déjà lecteurs en grande section, passage direct de CM1 en sixième, en janvier passage d'un élève de troisième en seconde).
- **D'un raccourcissement de cycle sous forme d'un compactage** (de 3 ans en 2 ans ou de 2 ans en 1 an). Lors du compactage, l'intégralité du programme est traitée.
- **D'une inscription dans une classe à doubles niveaux**, permettant plus de souplesse et un enrichissement dans les apprentissages, en prévoyant, à terme, un saut de classe.

2. Joseph Renzulli est professeur émérite de la Neag School of Education de l'Université du Connecticut où il est également directeur du Centre national de recherche sur les personnes douées et talentueuses.

Cette pratique n'est pas réservée aux élèves à haut potentiel : dans un contexte général de grande réussite scolaire, voire de performances scolaires exceptionnelles, il est possible de proposer à l'élève et à sa famille de « passer » plus rapidement d'une classe à l'autre, en cours d'année ou à la rentrée scolaire.

Le saut de classe est une réponse possible, mais non systématique, aux attentes de certains élèves en termes de connaissances afin qu'ils expriment leurs potentiels.

Si l'accélération du parcours scolaire est presque exclusivement réservée aux élèves dont les performances scolaires sont remarquables, **elle peut être également une réponse pour certains EHP qui semblent peu performants**. Progressivement, ces élèves ont en effet pu se désinvestir des apprentissages et/ou des relations avec leurs camarades de classe et ainsi, limiter leur participation aux activités scolaires.

Leur niveau réel d'acquisitions scolaires est souvent difficile à estimer et peut différer des performances évaluées par les bilans psychométriques. Ce niveau d'acquisition doit cependant être compatible avec cette possibilité d'accéder plus rapidement à la classe supérieure : il est donc nécessaire d'anticiper le saut de classe avec la famille de l'élève.

À noter :

Les accélérations de cursus relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique (conseil de cycle à l'école maternelle et élémentaire ; proposition des enseignants et décision du chef d'établissement dans le second degré).

Cette décision doit être l'aboutissement d'une concertation issue de l'équipe éducative (famille, enseignants, référents EHP, cadres de l'établissement, psychologue, médecin de l'éducation nationale, professionnels du soin et de la santé s'ils sont impliqués...).

L'équipe pédagogique ne peut se prononcer que pour un seul saut de classe durant toute la scolarité primaire d'un élève. Toutefois, dans des cas particuliers, un second saut de classe peut être décidé.

Le saut de classe peut être proposé même lorsque les résultats sont moins bons, à condition que la perspective de meilleure réussite dans la classe supérieure soit crédible et étayée par les bilans psychométriques et psychologiques.

Il est rappelé que l'examen psychologique et intellectuel n'est pas obligatoire pour prendre cette décision.

Néanmoins, l'avis du psychologue est utile et éclairant pour les propositions pédagogiques ou les préconisations individuelles (par exemple : l'immaturité, les difficultés praxiques souvent mises en avant pour justifier le maintien dans le niveau d'origine, n'est pas nécessairement problématique et le bien-être de l'élève devra être évalué).

➔ Les bénéfices d'une accélération de cursus :

- o reconnaissance de la spécificité de l'élève et de ses besoins éducatifs particuliers ;
- o motivation mobilisée pour des apprentissages qui nécessitent un engagement intellectuel que l'élève recherche ou auquel il n'est pas ou plus habitué ;
- o meilleure réponse aux attentes d'apprentissage, de compréhension, de curiosité par un niveau adapté au potentiel de l'élève et conçu pour le stimuler cognitivement
- o amélioration et régulation du comportement induites par un investissement scolaire et une place retrouvée dans le groupe.

La réussite de cet aménagement pédagogique repose sur l'adhésion à ce projet de l'équipe pédagogique, de l'élève et de sa famille.

➔ Les conseils avant de procéder à l'accélération du cursus :

- o rassurer l'élève : parents et enseignants doivent lui expliquer les raisons de cette proposition d'aménagement et être à l'écoute de ses choix ou de ses éventuelles appréhensions afin d'envisager leurs modalités de mise en œuvre .
- o proposer un temps d'adaptation progressif dans la classe ou le niveau d'accueil afin d'évaluer et d'anticiper avec l'enfant les éventuelles difficultés (un PPRE « saut de classe » peut être mis en place pour accompagner sa scolarité dans la nouvelle classe : voir partie...).
- o prévoir des temps de rencontre réguliers entre l'équipe pédagogique et les parents pour adapter le projet aux besoins de l'élève, anticiper d'éventuels écueils dans son parcours scolaire et le mettre en confiance.
- o impliquer précocement les enseignants et le professeur principal de la classe d'accueil au projet.

➔ Les conseils après l'accélération du cursus :

Une fois dans le niveau supérieur, l'EHP peut rencontrer des difficultés temporaires (contenus peu familiers, groupe-classe).

Il faut donc :

- o l'aider autant que nécessaire à s'organiser et à acquérir de nouvelles méthodes de travail, l'encourager et le rassurer sur ses capacités si besoin. Ceci est particulièrement vrai pour les niveaux CP, 6ème et 2nde qui comportent des changements de lieux et de groupes sociaux ;
- o veiller à ce qu'il trouve sa place dans le groupe en facilitant son intégration avec des camarades plus âgés et souvent inconnus, avec une attention particulière au risque de harcèlement ;
- o laisser à l'élève un temps d'adaptation qui peut être plus ou moins long : il est nécessaire d'accepter qu'il ne soit pas, d'emblée, au même niveau que ses camarades (l'accompagnement prévu vise à ce qu'il y parvienne).

6. La mise en œuvre d'un espace dédié

Un espace dédié aux élèves à haut potentiel peut être mis en place au sein de l'établissement scolaire (salle de classe, espace ressources...).

Ce lieu constitue un espace d'échange privilégié pour parler à un adulte, résoudre les conflits, aider le jeune à réguler ses émotions, retrouver des pairs. Des activités pédagogiques spécifiques peuvent également y être proposées.

À noter :

Le Questionnaire d'Aide à la Décision d'Ajustement du Parcours Scolaire (QADAPS) est l'exemple d'un outil de dialogue. Il peut être utile pour ouvrir un espace de réflexion sur les possibilités d'ajustement scolaire en fonction des besoins de l'élève/enfant, en concertation avec toutes les personnes concernées, chacun ayant une partie spécifique à renseigner avant l'équipe éducative : partenaires pédagogiques (chef d'établissement/directeur d'école, enseignant(s), psychologue de l'Éducation nationale, autres), familles (parents et personne de confiance recueillant la parole de l'enfant) et partenaire du soin (s'il y a lieu). Le QADAPS est accessible sur le site [eduscol](https://www.eduscol.education.fr/qadaps)

C. Quels outils de formalisation des parcours pour l'élève à haut potentiel ?

Une réponse pédagogique adaptée aux besoins éducatifs particuliers d'un EHP ne requiert pas nécessairement un dispositif officiel. Néanmoins, lorsque la précocité s'accompagne de difficultés d'apprentissage, des aménagements institutionnels peuvent être proposés à l'élève et à sa famille : programme personnalisé de réussite scolaire (PPRE) ou plan d'accompagnement personnalisé (PAP).

1. Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE).

Le PPRE consiste en un plan coordonné d'actions formalisées dans un document qui précise les objectifs, les modalités, les échéances ainsi que les modes d'évaluation. Le PPRE doit être présenté à l'élève et mis en œuvre prioritairement comme un outil de motivation et de valorisation de l'élève.

La formalisation d'un PPRE doit s'inscrire dans une démarche qui implique l'équipe pédagogique, l'élève et sa famille.



À noter :

Le PPRE est un document qui se présente sous format libre.

Quelques exemples de PPRE académiques sont proposés sur le site EDUSCOL.

2. Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP)

Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) répond aux besoins des élèves du premier comme du second degré qui connaissent des difficultés scolaires durables résultant d'un trouble des apprentissages. Il s'adresse aux élèves pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle.

Le document PAP est un document normalisé qui présente les aménagements et adaptations pédagogiques dont bénéficie l'élève.

Réactualisé et enrichi tous les ans, le document PAP est un outil de suivi organisé par cycles de la maternelle au lycée, afin d'éviter la rupture dans les aménagements et adaptations.

Le PAP est proposé lorsque les difficultés ne nécessitent pas de moyens de compensations (matériel pédagogique adapté, accompagnant...). Il vise à leur apporter les aménagements pédagogiques spécifiques dont ils ont besoin pour le bon déroulement de leur scolarité.

Quelle est la procédure pour mettre en place un PAP ?

→ Proposition :

Le PAP peut être mis en place sur proposition des enseignants (conseil des maîtres, conseil de classe...) ou à la demande des parents (ou de l'élève, s'il est majeur). Il exige en fait l'accord des uns et des autres. Le constat des troubles est fait par le médecin de l'Éducation nationale ou par le médecin qui suit l'enfant, au vu de l'examen qu'il réalise et, le cas échéant, des bilans psychologiques et paramédicaux réalisés.

À la suite de ce constat, le médecin de l'Éducation nationale donne un avis sur la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé.

→ Élaboration :

Le plan d'accompagnement personnalisé est ensuite élaboré par l'équipe pédagogique en association avec les parents et les professionnels concernés.

→ Mise en œuvre et suivi :

La mise en œuvre du plan d'accompagnement personnalisé est assurée par les enseignants au sein de la classe. Dans le second degré, le professeur principal peut jouer un rôle de coordinateur.

À noter :

Un document type de plan d'accompagnement personnalisé est proposé en annexe de la circulaire n° 2015-016 du 22 janvier 2015 sur le site [education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=85550

3. LES ACTEURS DE LA SCOLARISATION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉLÈVE À HAUT POTENTIEL

Lorsqu'un élève à haut potentiel est face à un risque de décrochage scolaire ou a besoin d'un accompagnement, l'équipe éducative peut compter sur le soutien de plusieurs personnes ressources.

L'équipe éducative est constituée de : la famille, l'équipe pédagogique, l'équipe de la vie scolaire (pour le second degré), les accompagnants et les personnes ressources.

L'enseignant est le premier acteur en mesure de percevoir un comportement différent, des difficultés d'apprentissages ou de grandes facilités dans certaines matières.

A. Quels sont les acteurs à mobiliser pour repérer un élève à haut potentiel ?

La première étape pour l'enseignant consiste à faire le point avec l'élève et sa famille afin de comprendre les raisons de ces particularités ou de ces difficultés. Des aménagements peuvent d'ores et déjà être mis en place, avant une prise en charge dédiée.

Dans un premier temps, l'enseignant doit prendre appui auprès de tous les acteurs (famille, psychologue de l'éducation nationale), en mesure de lui fournir les informations nécessaires pour comprendre les besoins éducatifs particuliers de son élève. Puis, dans un second temps, il pourra adapter ses méthodes pédagogiques en fonction des besoins de l'élève.

À noter :

Ces démarches de renseignement entreprises par l'enseignant auprès de plusieurs personnes ressources, lui permettront d'extraire les outils nécessaires pour favoriser la réussite de son élève. Les informations et les méthodes recueillies pourront ensuite constituer autant d'outils susceptibles d'aider et d'accompagner l'ensemble des élèves de la classe.

1. La famille ou le représentant légal de l'élève

L'enseignant doit associer la famille ou le tuteur légal de l'élève à toutes les démarches envisagées pour mettre en place des aménagements et/ou des adaptations pédagogiques pour l'élève à haut potentiel. Leur accord est nécessaire et leur information indispensable. L'implication de la famille et de l'élève est d'ailleurs généralement l'une des conditions de la réussite scolaire de l'élève.

De plus, la famille est souvent la plus à même de fournir à l'enseignant les informations dont il a besoin afin de cibler les besoins spécifiques de son élève, son appui est par conséquent fondamental pour l'enseignant.

Il est important de rassurer les familles, car elles sont parfois elles-mêmes déstabilisées par leur enfant. Des rencontres régulières permettent à l'élève et à sa famille d'exprimer les difficultés scolaires ou relationnelles du jeune. De plus, certaines étapes de la scolarité méritent une attention particulière (résultats du bilan, entrée au collège, préparation de l'orientation).

Il est également recommandé d'orienter les familles vers « **La mallette des parents** », un site de ressources mis en place par le ministère chargé de l'éducation nationale et destiné à l'information des familles, pour accompagner leurs enfants vers la réussite.

→ <https://mallettedesparents.education.gouv.fr/fr>

À noter :

Dans le cas d'élèves à haut potentiel ayant des difficultés, l'identification est souvent utile, car son effet positif peut être immédiat pour l'élève. L'identification peut également aider les parents et l'ensemble de l'équipe éducative à changer leur regard et leur comportement. Elle apporte un éclairage aux difficultés d'adaptation rencontrées, souvent dès la maternelle et parfois tout au long de la scolarité.

Plus le repérage d'un élève à haut potentiel intervient tôt dans la scolarité de l'enfant, plus le risque de décrochage diminue grâce aux adaptations mises en place dès le début de son parcours.

2. L'identification par un psychologue

Lorsqu'un enseignant s'interroge sur le profil d'un de ses élèves, le premier réflexe doit consister à échanger avec l'équipe pédagogique, le professeur principal de l'élève dans le second degré et le directeur d'école ou le chef d'établissement.

Dans un deuxième temps, une orientation vers le psychologue de l'éducation nationale peut être proposée à la famille pour un examen psychologique de l'élève, si les adaptations pédagogiques de première intention ne suffisent pas.

Si la famille le souhaite, elle peut également s'adresser à un psychologue en dehors de l'établissement scolaire.

→ L'intervention du psychologue

La contribution du psychologue est nécessaire pour évaluer le développement et le fonctionnement intellectuel de l'enfant et de l'adolescent. La reconnaissance des particularités intellectuelles et psychologiques des élèves à haut potentiel se fait par un examen approfondi (incluant une démarche psychométrique).

Un entretien préalable avec les familles est indispensable pour comprendre le contexte et le parcours développemental de l'enfant ou de l'adolescent. Avant d'engager l'examen psychologique, le psychologue donne une information claire sur la finalité de celui-ci.

L'examen psychologique est destiné à mettre en évidence les particularités cognitives, socio-émotionnelles, comportementales et de personnalité de l'enfant ou de l'adolescent. Il s'efforce de répondre aux questions que se posent le jeune et sa famille, ainsi qu'à celles de l'équipe pédagogique. Il réalise une analyse quantitative et qualitative et fait l'usage de tests validés et actualisés.

Le psychologue de l'éducation nationale établit un compte-rendu écrit d'examen psychologique qui doit être communiqué à la famille ou au représentant légal lors d'un rendez-vous de restitution. Si la famille le souhaite, ce compte-rendu peut également être communiqué au médecin de l'éducation nationale, afin d'assurer un meilleur suivi de l'élève.

Le psychologue s'assure par ailleurs de la qualité et du respect de la confidentialité des informations psychologiques communiquées aux personnes habilitées et aux professionnels qui en sont par nécessité destinataires.

→ La communication avec les équipes pédagogiques

Sous réserve du respect du principe de confidentialité, le psychologue de l'éducation nationale doit communiquer avec l'équipe pédagogique sur les leviers et/ou les points de faiblesse de la pédagogie mise en place pour l'élève identifié à haut potentiel.

Dans l'hypothèse où la famille a souhaité solliciter l'intervention d'un praticien ayant le titre de psychologue, l'équipe éducative pourra utilement se rapprocher des parents de l'élève pour proposer un contact avec ce psychologue.

L'évaluation psychologique permet au psychologue de mieux définir l'accompagnement nécessaire pour l'élève et de proposer à l'enseignant des préconisations pour la mise en place de dispositifs adaptés.

Dans le second degré, l'équipe éducative et le psychologue chargé du suivi de l'élève assurent le lien avec les équipes du cycle précédent et suivant, l'objectif étant d'améliorer la circulation de l'information pour favoriser un meilleur accueil de l'élève au moment des passages entre primaire / collège et collège / lycée. Ainsi, un accompagnement rapide au plus près des besoins de l'élève sera possible.

À noter :

Cette communication entre le psychologue et l'équipe éducative doit permettre l'élaboration conjointe de mesures d'adaptations pédagogiques et éducatives, qui seront le cas échéant formalisées au sein d'un document tel que le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ou, en cas de troubles associés, au sein d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP).

B. Quels sont les acteurs à mobiliser pour intervenir dans le parcours scolaire de l'élève à haut potentiel ?

L'enseignant peut solliciter l'appui de plusieurs acteurs à l'intérieur et à l'extérieur de l'éducation nationale, afin d'adapter au mieux sa pédagogie aux besoins de l'élève. Certaines personnes sont à solliciter en priorité, car leur premier rôle est d'apporter les ressources nécessaires.

1. Le rôle du référent académique

Le référent académique « élèves à haut potentiel » est désigné par le recteur comme l'interlocuteur privilégié pour la famille et la communauté éducative.

Ce correspondant est chargé de fournir les informations nécessaires aux familles, de former et d'accompagner les enseignants, de sensibiliser tous les acteurs de l'institution, de qualifier les situations et de présenter au recteur un plan complet et réaliste de formation et d'information. Il travaille en liaison étroite avec les inspecteurs départementaux et les chefs d'établissement.

La mission première du « référent académique » est de recenser, puis de mobiliser les compétences et les équipes engagées dans la prise en charge des élèves à haut potentiel. La priorité est de fédérer un réseau de personnes ressources, de susciter des échanges et de constituer une équipe de formateurs.

2. Le rôle du directeur d'école ou du chef d'établissement

Dans le premier degré, le directeur d'école peut mobiliser et sensibiliser l'ensemble des enseignants aux aménagements et aux adaptations pédagogiques nécessaires à un élève à haut potentiel. En cas de besoin et au-delà de l'éclairage fourni par les personnels de santé de l'institution, il peut prendre l'attache de :

- l'inspecteur de l'éducation nationale de sa circonscription ;
- de conseillers pédagogiques formés au haut potentiel ;
- du référent académique ou départemental « élèves à haut potentiel ».

Dans le second degré, le chef d'établissement facilite la coordination de l'équipe éducative et du personnel médico-social (psychologue, infirmière, médecin, éducateur), pour organiser l'ensemble des mesures utiles à l'aménagement du parcours scolaire de l'élève.

Sous l'autorité du chef d'établissement, les besoins de l'élève sont hiérarchisés et priorisés. La mise en cohérence des actions éducatives et pédagogiques est assurée avec l'appui du conseil pédagogique et/ou d'une équipe de suivi dédiée (professeur principal, conseiller principal d'éducation, personnels de santé de l'établissement, professeurs volontaires).

Comme le directeur d'école, il peut se faire aider pour cette prise en charge spécifique par le référent académique « élève à haut potentiel ». Il peut également le solliciter pour l'organisation d'une formation locale et personnalisée, sous forme d'aide négociée ou d'aide négociée de territoire (ANT), afin de répondre aux interrogations de l'équipe éducative sur la mise en œuvre des adaptations proposées.

À noter :

Les familles et les enseignants sont souvent démunis face aux élèves à haut potentiel, particulièrement si des troubles associés sont présents (exemple : troubles des apprentissages, troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), difficultés à expression comportementale, etc.).

Le directeur d'école ou le chef d'établissement est l'interlocuteur privilégié pour les parents et les enseignants. Il est important qu'il se montre volontaire et rassurant, notamment en ce qui concerne les modalités de scolarisation.

3. Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)

Dans le premier degré, lorsqu'un enseignant a des interrogations sur les raisons des difficultés d'un de ses élèves ou des doutes vis-à-vis du comportement observé, il peut solliciter les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

Les personnels composant le RASED sont des enseignants spécialisés (en aide pédagogique ou relationnelle) et des psychologues de l'éducation nationale. Ils dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en difficulté. Leur travail en équipe, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation qu'éprouvent certains élèves.

Le RASED fait partie du pôle ressources de la circonscription. Il apporte ses compétences aux équipes pédagogiques des écoles. Ils les aident à analyser les situations, à reconnaître les élèves à haut potentiel et à prendre en compte les besoins des enfants pour construire des réponses adaptées.

L'intervention d'un professionnel du RASED peut se faire à la demande de l'enseignant ou de la famille de l'élève. Selon l'organisation de la circonscription, l'enseignant peut s'adresser au directeur d'école et/ou à l'inspecteur de l'éducation nationale pour obtenir les coordonnées du RASED le plus proche.

À noter :

Il est recommandé d'aménager régulièrement des espaces de dialogues entre ces différents professionnels. Mais aussi, de créer des espaces de dialogues associant l'élève et sa famille. De cette manière, la compréhension des attentes et des besoins de l'enfant sera facilitée pour tous.

Dans le premier degré, l'équipe éducative et le psychologue chargés du suivi de l'élève assurent le lien avec les équipes du cycle suivant. L'objectif étant d'améliorer la circulation de l'information pour favoriser un meilleur accueil de l'élève au moment des passages entre maternelle/primaire et primaire/collège. Ainsi, un accompagnement rapide au plus près des besoins de l'élève sera possible.

4. Le rôle du médecin de l'éducation nationale

Le médecin de l'éducation nationale, en sa qualité de référent en matière de santé, a un rôle spécifique de conseiller technique en prévention individuelle et collective auprès des élèves et des familles, des inspecteurs de l'éducation nationale, des directeurs d'école, des chefs d'établissement et de la communauté éducative.

Ses missions répondent aux objectifs essentiels de la santé en milieu scolaire en particulier :

- favoriser les apprentissages et la réussite scolaire des élèves, en accord avec les autres personnels ;
- porter une attention particulière aux élèves en difficulté en envisageant les aménagements potentiellement nécessaires.

Lorsqu'il est sollicité dans le cadre de la scolarisation d'un élève à haut potentiel, il assure le diagnostic des troubles qui lui sont signalés par les infirmiers(ère)s ou par tout membre de l'équipe éducative. Dans ce cadre, le médecin se rapproche du psychologue de l'éducation nationale afin d'approfondir la question du diagnostic et d'en définir les caractéristiques.

De plus, le médecin de l'éducation nationale ou celui qui suit l'élève est chargé de participer à la réflexion relative aux aménagements et aux adaptations pédagogiques à mettre en œuvre. Il est également responsable pour valider l'éventuelle mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP).

Enfin, le médecin de l'éducation nationale est chargé d'orienter vers un médecin traitant ou les services de soins de proximité lorsque des troubles associés sont constatés chez l'élève à haut potentiel.

5. Le rôle de l'infirmier(ère) de l'éducation nationale

Le rôle de l'infirmier(ère) de l'éducation nationale est essentiel dans la prise en charge des adolescents.

Dans les établissements du second degré, son rôle d'écoute au sein de l'infirmierie est particulièrement

À noter :

En lien avec le psychologue de l'éducation nationale, le médecin de l'éducation nationale accompagne les familles et l'équipe éducative pour une meilleure compréhension du comportement de l'élève et, par conséquent, une meilleure acceptation de celui-ci dans la classe. Le médecin est également encouragé à aménager des espaces de dialogue à cet effet.

important auprès des élèves présentant un haut potentiel. L'infirmier(ère) participe en effet à l'accueil bienveillant de l'élève en s'assurant de son bien-être et de son épanouissement.

Sa présence permet de porter à l'élève en difficulté une attention particulière en lien avec les enseignants, les conseillers principaux d'éducation, les psychologues de l'éducation nationale, les assistant(e)s de services sociaux et les médecins, chacun dans son champ de compétence.

6. Le rôle des partenaires extérieurs intervenant auprès de l'EHP

L'élève à haut potentiel peut bénéficier de prises en charge à l'extérieur des locaux et en dehors du temps scolaire. En effet, selon les besoins spécifiques de l'EHP, un accompagnement est parfois nécessaire et peut associer soutien psychologique, psychomotricité, etc.

Ces suivis peuvent être effectués par un praticien libéral ou en centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP), centre médico-psychologique (CMP), centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)... Le travail de chaque intervenant s'inscrit dans un projet d'ensemble incluant la famille.

L'EHP sera rassuré s'il se sent compris et soutenu par un réseau de professionnels qui échangent régulièrement et coordonnent leurs efforts. L'échange avec les professionnels spécialisés assurera à l'enseignant une meilleure connaissance de l'élève, de ses difficultés, mais également de ses atouts et de ses compétences, acquises ou en voie d'acquisition.

7. Le recours aux associations

Les associations disposant de l'agrément du Ministère chargé de l'éducation nationale ou ayant signé une convention avec l'éducation nationale sont habilitées à entrer dans les écoles et dans les établissements scolaires. Elles proposent en effet des activités éducatives complémentaires aux enseignements, et ce dans le respect des projets d'école et d'établissement. Les écoles et les établissements peuvent donc faire appel à elles lorsqu'elles ont identifié un besoin particulier pour un ou plusieurs élèves.

Les établissements scolaires et les services académiques ont également la possibilité de conclure des conventions de partenariat avec les associations dont l'objet est de participer à l'accompagnement des élèves à haut potentiel et d'aider à leur scolarisation ou re-scolarisation.

À noter :

Les interventions des associations ne peuvent pas se dérouler en lieu et place des enseignements dispensés au sein de l'école ou de l'établissement scolaire. Ces interventions s'inscrivent notamment dans le cadre de dispositifs de rencontres réguliers installés entre l'association et l'élève à haut potentiel.

Conclusion

En conclusion, « *l'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves. Il contribue à l'égalité des chances et [...] il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants sans aucune distinction* » (article L.111-1 du code de l'éducation).

Il revient à l'école de s'adapter aux élèves afin qu'ils puissent exploiter toutes leurs potentialités.

Les élèves à haut potentiel sont souvent des élèves à besoins éducatifs particuliers dont la réussite de leur parcours scolaire peut dépendre de leur repérage et de la mise en œuvre d'aménagements adaptés.

C'est pourquoi la responsabilité de chaque membre de la communauté éducative est engagée et le travail d'équipe est indispensable (équipe éducative, infirmière, médecin scolaire, famille, psychologue de l'éducation nationale, professionnels de santé, les Services d'assistance pédagogique à domicile, etc.).

ANNEXES 1 : GRILLES D'AIDE AU REPÉRAGE

École maternelle

Cette grille rassemble les principales caractéristiques de l'EHP en milieu scolaire. Elle permet aux enseignants de faciliter leur repérage. Cette première version est en cours d'évaluation.

Caractéristiques (maternelle)	Jamais	Rarement	Souvent	Toujours
Capacités et compétences				
Comprend rapidement, vivacité d'esprit				
Mémorisation facile et précise				
S'ennuie très vite face à l'apprentissage redondant et face aux activités routinières				
Attrait pour ce qui est complexe				
Donne l'impression de faire autre chose, mais en réalité reste attentif (discute, rêve, joue avec un objet, etc.)				
Appétence précoce pour reconnaître les lettres, pouvant aller jusqu'à l'auto-apprentissage de la lecture				
Capacités psychomotrices précoces (bonne notion du temps et de l'espace, latéralité affirmée, motricité globale agile ...)				
Réalise vite les tâches proposées				
Peu fatigable, grande énergie				
Argumentation permanente, cohérente et pertinente				
Curiosité et connaissances				
Pose spontanément des questions, écoute attentivement les réponses et poursuit le questionnement				
Autodidacte				
À un vocabulaire riche et utilisé à bon escient				
Champs d'intérêt profonds, spécifiques et atypiques pour son âge (questionnements : sciences de la vie et de la terre, questions de métaphysique, astronomie, histoire...)				
Sens critique spontané du fait de son raisonnement				
« Œil de lynx » : très observateur, détecte rapidement				
Créativité et aptitudes non scolaires				
Créativité spontanée à partir d'un support présenté (jeux de construction, dessin, histoire) à la fois original et adapté au contexte				
Agilité qui peut être particulière en dessin (sens de l'observation du détail, précision)				
Esprit très ouvert à la nouveauté				
Interrelations				
Grande empathie, grande sensibilité à l'autre				
Grand besoin de reconnaissance de ses capacités				

École élémentaire

Cette grille rassemble les principales caractéristiques de l'EHP en milieu scolaire. Elle permet aux enseignants de faciliter leur repérage. Cette première version est en cours d'évaluation.

Caractéristiques (élémentaire)	Jamais	Rarement	Souvent	Toujours
Capacités et compétences				
Lecture acquise rapidement, parfois seul				
Langage élaboré et exigence de précision				
Compréhension rapide, vivacité d'esprit				
Mémorisation facile et précise				
Ennui face à l'apprentissage redondant et face aux activités routinières				
Recherche de la complexité				
Bonnes capacités attentionnelles, peut donner l'impression de faire autre chose, mais en réalité reste attentif				
Compétences qui dépassent sa classe d'âge				
Réponses particulièrement élaborées et pertinentes				
Performant en raisonnement				
Réalisation rapide des tâches proposées				
Résultats justes sans parvenir à expliciter le cheminement				
Irrégularité inexplicable des résultats				
Décalage entre la production d'écrit et les performances verbales				
Argumentation permanente, cohérente et pertinente				
Curiosité et connaissances				
Spontanéité dans des questions souvent surprenantes, intérêt pour le pourquoi				
Curiosité et questionnement abondant				
Vocabulaire riche et utilisé à bon escient				
Imagination débordante, créativité				
Connaissances pointues dans ses domaines de prédilection et démarche autodidacte				
Sens critique spontané du fait de son raisonnement				
Argumentation permanente, cohérente et pertinente				
Créativité et aptitudes non scolaires				
Aptitudes à la créativité (stratégie, lucidité par rapport au monde, sensibilité, perception, compréhension ...)				
Esprit très ouvert à la nouveauté				
Investissement efficace et abouti dans la recherche d'un sujet				
Sens aigu de l'observation (discerne des détails qui échappent aux autres)				
Finesse, sensibilité extrême de la perception des sens				
Interrelations				
Empathie, grande sensibilité à l'autre, intolérance à la malhonnêteté				
Difficile positionnement dans le groupe (tendance à l'isolement)				
Centres d'intérêt différents de ceux de ses camarades				
Grand besoin de reconnaissance de ses capacités				

Collège

Cette grille rassemble les principales caractéristiques de l'EHP en milieu scolaire. Elle permet aux enseignants de faciliter leur repérage. Cette première version est en cours d'évaluation.

Caractéristiques (collège)	Jamais	Rarement	Souvent	Toujours
Capacités et compétences				
Compréhension rapide et intuitive, vivacité d'esprit, accès au second degré				
Mémorisation facile et précise de ce qui le touche				
Appétence pour les défis intellectuels personnels				
Bonnes capacités d'abstraction, manipulation aisée des concepts et symboles				
Bonnes capacités attentionnelles, peut donner l'impression de faire autre chose, mais en réalité reste attentif				
Résultats inégaux				
Interventions cohérentes, pertinentes et parfois décalées par rapport à son âge				
Explicitation difficile de son raisonnement dans le cadre d'une argumentation rigoureuse				
Réfractaire à l'apprentissage par cœur				
Argumentation permanente, cohérente et pertinente				
Réfractaire à l'apprentissage par cœur				
Curiosité et connaissances				
Questions et réponses surprenantes. Intérêt pour le pourquoi.				
Vocabulaire précis, utilisé à bon escient.				
Connaissances pointues dans ses domaines de prédilection et démarche autodidacte				
Sens critique spontané du fait de son raisonnement				
Perception vive des détails qui échappent aux autres				
Ennui rapide face à l'apprentissage redondant et aux exercices répétitifs				
Créativité et aptitudes non scolaires				
Appétence pour les activités créatives				
Complexité et richesse de ses rédactions ou travaux d'arts plastiques				
Investissement efficace dans une démarche de projet				
Interrelations				
Besoin de cohérence et d'harmonie au point d'intervenir pour résoudre les conflits				
Empathique, pouvant aller jusqu'à la contagion émotionnelle				
Centres d'intérêt différents de ceux de ses camarades				
Grand besoin de reconnaissance de ses capacités				

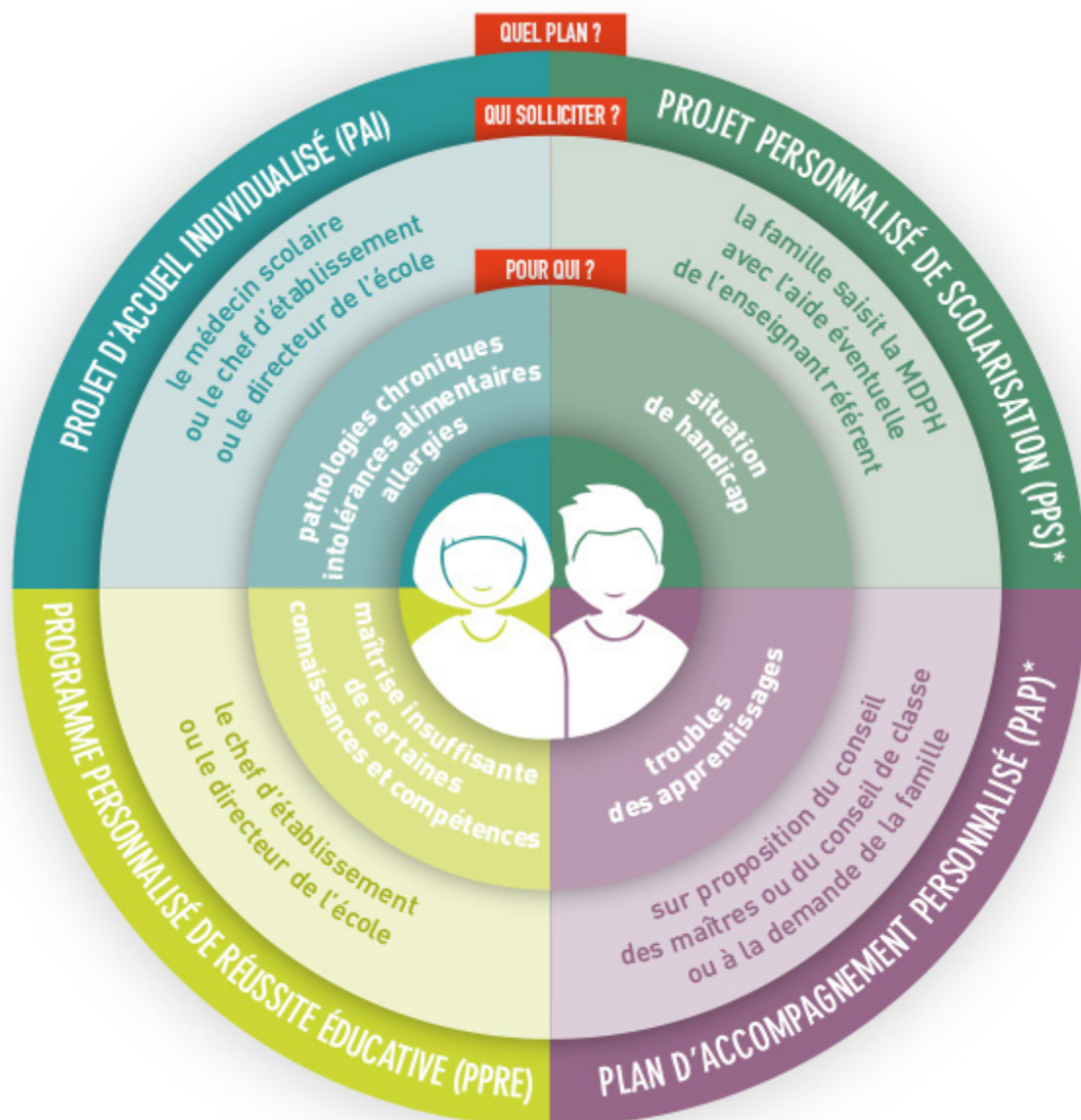
Lycée

Cette grille rassemble les principales caractéristiques de l'EHP en milieu scolaire. Elle permet aux enseignants de faciliter leur repérage. Cette première version est en cours d'évaluation.

Caractéristiques (lycée)	Jamais	Rarement	Souvent	Toujours
Capacités et compétences				
Compréhension rapide, vivacité d'esprit				
Mémorisation rapide et spontanée				
Appétence pour les défis intellectuels personnels				
Bonnes capacités attentionnelles, peut donner l'impression de faire autre chose, mais en réalité reste attentif				
Raisonnement performant mais difficulté à expliquer ses stratégies				
Manipulation aisée des concepts et des symboles				
Réticence à l'apprentissage par cœur, au linéaire, à la répétition				
Compétences émotionnelles élevées				
Argumentation permanente, cohérente et pertinente				
Curiosité et connaissances				
Quête de sens dans les apprentissages				
Connaissances pointues dans des domaines de prédilection et démarche autodidacte				
Besoin d'approfondir et de contextualiser				
Sens critique et accès au second degré				
Acuité visuelle, auditive, intellectuelle				
Affichage ostensible de l'ennui ou de l'absence de motivation				
Créativité et aptitudes non scolaires				
Appétence pour les activités créatives et innovantes				
Complexité et richesse des travaux rendus				
Investissement efficace et abouti dans les démarches de projet				
Interrelations				
Réactions diplomates et apaisantes face aux conflits qui ne le concernent pas				
Remise en question de la parole de l'adulte, exigence d'explications exhaustives				
Relations complexes avec ses camarades, préférence pour le travail individuel				
Centres d'intérêt différents de ceux de ses camarades				
Recherche d'échanges privilégiés avec les adultes référents				
Opiniâtreté voire entêtement				
Grand besoin de reconnaissance de ses capacités				

ANNEXE 2 : QUEL PLAN OU PROJET CHOISIR, LE CAS ÉCHÉANT ?

	PAP	PPRE
Profil des élèves	1er et 2nd degré Difficultés scolaires durables	1er et 2nd degré Difficultés (ponctuelles) dans l'acquisition des connaissances (socle commun)
Indications	Troubles spécifiques du langage ou des apprentissages (dyslexie, dysorthographe, dysgraphie, dyscalculie, dyspraxie, trouble développemental de la coordination, TDA/H)	Besoins d'aménagements spécifiques en vue d'une valorisation et d'une motivation,
Type de document	Outil de suivi sur l'année - Contrat concernant l'élève Normalisé (items à cocher)	Outil de mise en œuvre et coordination d'actions – Non Contractuel Format libre (compétences à travailler, objectifs à atteindre, personnes impliquées, durée)
Durée	1 an reconductible chaque année	période flexible suivant les besoins
Contenus	Aménagements et adaptations pédagogiques	Actions de remotivation, de valorisation, de soutien, remédiation, mise en place d'un décroisement, saut de classe, mise en place de la communication famille/école
Origine de la demande	Conseil de classe ou des maîtres, famille, élève majeur	Équipes pédagogiques (professeurs) ou famille
Validation de la demande	Médecin scolaire (ou un autre médecin à défaut)	Chef d'établissement/ Directeur d'école
Élaboration	Équipe pédagogique, autres professionnels, en lien avec la famille	Équipe pédagogique en lien avec la famille (information à la famille)



(*) Les élèves "dys", en fonction de leur besoin et du souhait de la famille, peuvent relever soit d'un PAP, soit d'un PPS.

Il est essentiel de mieux connaître les spécificités des EHP afin de mieux les scolariser, pour cela éducol propose des ressources et des adaptations pédagogiques pour les enseignants.

<http://eduscol.education.fr/cid59724/eleves-intellectuellement-precoces.html>

REMERCIEMENTS AU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL

Ce vade-mecum a été réalisé par le bureau de la personnalisation des parcours scolaires et de la scolarisation des élèves en situation de handicap - DGESCO.

Ont également participé à l'élaboration de vadémécum :

- Nathalie BROCHARD : Psycho-praticienne et formatrice en psychologie de l'enfant et de l'adolescent au sein de la Fondation SEVE (Savoir Être et Vivre Ensemble)
- Delphine CHABOT : Psychologue de l'éducation nationale, 1er degré, circonscription de Grigny, Essonne
- Nathalie DIVARET : Inspectrice de la circonscription de Massy, Essonne
- François DUMINIL : Professeur d'EPS, référent EHP en collège
- Nelly DUSSAUSSE : Cheffe de l'établissement Gusdorf à Paris
- Nicolas GAUVRIT : Maître de conférences en mathématiques à l'Université d'Artois et psychologue du développement, Psychologue et mathématicien spécialisé en science cognitive –Conseil Scientifique
- Marie-Georges GOETZ : Inspectrice de la circonscription des Mureaux, Yvelines
- Solenn KERMARREC : Pédopsychiatre, Docteur en Psychologie, CNAHP (Centre National d'Aide aux enfants et adolescents à Haut Potentiel), Université de Rennes 1 et CHGR
- Sylvie LARBI : professeur agrégée de SVT en collège (dispositif ULIS et dispositif EHP) et université, formatrice académique DAFPA et certifiée CAFFA et diplômée de didactique en sciences
- Sylvain LE LOCH : conseiller pédagogique ASH, Yvelines, GT EHP 78
- Todd LUBART : Professeur de Psychologie à l'Université Paris Descartes, directeur du Laboratoire Adaptation Travail - Individus et ancien membre de l'Institut Universitaire de France
- Brigitte MOLTRECHT : Médecin conseiller technique - DGESCO
- Florence PÂRIS : référente académique EHP au rectorat de Paris, cellule académique EHP75 et GT EHP75
- Maria PEREIRA DA COSTA : Maître de conférences, enseignant-chercheur à l'Université Paris Descartes
- Olivier REVOL : Neuropsychiatre, pédopsychiatre, chef du Centre des troubles des apprentissages à l'hôpital neurologique de Lyon
- Alain SALZEMANN : Principal adjoint du collège J. CHARCOT/Formateur de l'académie de Créteil et docteur en biologie du comportement
- Jeanne SIAUD FACCHIN : Psychologue clinicienne et psychothérapeute, ancienne attachée des hôpitaux de Paris et de Marseille, elle a fondé Cogito' Z
- Sylvie TORDJMAN : Professeur en Pédopsychiatrie, Chef du Pôle PHUPEA (Pôle Hospitalo-Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent), CNAHP (Centre National d'Aide aux enfants et adolescents à Haut Potentiel) ; LPP (Laboratoire de Psychologie de la Perception, Université Paris Descartes et CNRS UMR 8242
- Eric TURON- LAGOT : Psychologue de l'éducation nationale 2nd degré, CIO Cergy Pontoise 95

- Laurence VAIVRE-DOURET : Professeur des Universités en Neuropsychologie et Psychologie du Développement à l'Université Paris Descartes ; Responsable, dans l'unité 669 Inserm, de l'équipe de recherche « Neuro-développement et troubles des apprentissages », installée sur le site hospitalier universitaire Necker-Enfants Malades, Paris
- François VIALATTE : Directeur laboratoire recherche Centre de Psycho ingénierie, ESPCI Paris Tech
- Yolaine VIGNAUD : Chargée de mission DGESCO - DRDIE
- Grégory WIRTH : IEN ASH 78, référent EHP Yvelines, GT EHP 78

Les associations:

- Vlinka ANTELME : Présidente Association Française pour les Enfants Précoces (AFEP), accompagnée d'Anne Marie François, responsable pédagogique
- Jacques PERRIN : Président de l'association Zébra
- Sylvianne YZET : vice-présidente IDF, déléguées pour Association Nationale Pour les Enfants Intellectuellement Précoces : Association Nationale pour les Enfants Intellectuellement Précoces (ANPEIP)

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**